

Calendrier prévisionnel de la formation initiale de la 47^e promotion

Attention : des modifications peuvent être apportées en fonction de contraintes dont la direction des études et des stages n'aurait pas connaissance au moment de la rédaction du présent guide.

Période précédant la rentrée		Jusqu'au 1 ^{er} mars 2020	Acquisition des prérequis en autonomie
Première période probatoire	Phase commune	2 mars 2020	Accueil à l'IRA
		Du 4 au 5 mars 2020	Séminaire d'intégration
		Du 6 mars au 29 mai 2020	Enseignements communs à toute la promotion
		6 mars 2020	Début du travail relatif au rapport sur commande d'une administration (RCA)
		Du 11 au 13 mars 2020	Journées consacrées à la connaissance des administrations et métiers
		Courant mars 2020	Premiers entretiens de positionnement avec un référent externe puis avec un référent de l'IRA
		Début avril 2020	Signature du contrat de formation
		12 mai 2020	Dépôt du RCA
		Fin mai 2020	2 ^e entretien avec le référent interne
		Du 27 au 29 mai 2020	Soutenance collective du RCA
	Phase d'approfondissement	Du 2 au 26 juin 2020	Enseignements par domaine de compétences
		16 juin 2020	Dépôt du mémoire de professionnalisation
		22 juin 2020	Journée de rencontre des administrations d'accueil
		Fin juin ou début juillet 2020	3 ^e entretien avec le référent interne
		Du 29 juin au 3 juillet 2020	Soutenance individuelle du mémoire de professionnalisation
		3 juillet 2020	Classement
		7 juillet 2020	Choix des postes ou des administrations d'accueil
	Phase de contextualisation	Du 8 au 31 juillet 2020	Enseignements axés sur le métier choisi ou sur la famille de métiers
		Du 1 ^{er} au 31 août 2020	Congés

Seconde période probatoire	Phase d'immersion en administration sous statut d'élève	Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2020	Pré-affectation sous la responsabilité du directeur de l'IRA
		Septembre ou octobre 2020	Regroupement de la promotion à l'IRA ; entretiens avec le référent de l'IRA lors du regroupement et/ou d'une visite sur le lieu de pré-affectation
	Phase sous statut d'attaché stagiaire	Du (1 ^{er}) 2 novembre 2020 au 26 février 2021	Poursuite de la prise de fonction sous la seule responsabilité de l'administration d'accueil, en qualité d'attaché-stagiaire
		Fin février 2021	Décision de l'employeur sur la titularisation